

## **Compte rendu de la séance du 02 mars 2018**

**Président** : BOURDIER Christian

**Secrétaire** : BOUTY Patricia

**Présents** :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Madame Patricia BOUTY, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

**Excusés** :

Madame Jennifer PALMER

**Absents** :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE

**Réprésentés** :

### **Ordre du jour:**

- 1) Entretien chaudière école: proposition de contrat
- 2) Entretien des espaces verts: contrat annuel 2018
- 3) Gaz école: devenir du contrat avec Antargaz
- 4) Présentation des travaux pour le FDAEC 2018
- 5) Avancée de la révision de la carte communale
- 6) Création du site internet de la commune
- 7) Questions diverses

### **Autorisation d'engager les dépenses avant le vote du Budget 2018 ( DE 2018 010)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu l'article 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du Budget 2018 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sur les bases suivantes :

- Chap. 21, art. 2131 : 10 000€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

### **Entretien des espaces verts 2018 ( DE 2018 011)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'agent technique de la commune est toujours en arrêt de travail. Il faut donc trouver une autre solution.

Monsieur le Maire pense faire appel à un prestataire de service qui s'occuperait de la taille des arbres et des massifs, désherbage, tontes, désherbages manuels, ramassage et évacuation des déchets).

Il propose 2 devis:

- VITISERVICES: 4 050.01€ HT, soit 4 860.00€ TTC, avec paiement au mois
- AVS: 15 000€ HT, soit 18 000€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise VITISERVICES pour un montant de 4 050.01€ HT, soit 4 860.00€ TTC.

DIT que le contrat est valable pour une année.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

### **Entretien de la voirie rurale 2018 ( DE 2018 012)**

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2017 avait été choisie l'entreprise Romain JULIEN pour l'entretien de la voirie rurale suite à la prise de retraite de M. MALLEMANCHE.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise de Romain JULIEN pour un montant de 5 100.40€ TH, soit 6 120.48€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le devis de l'entrepreneur Romain JULIEN pour l'entretien de la voirie rurale.

DIT que le montant du devis est de 5 100.40€ HT, soit 6 120.48€ TTC.

Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

### **Création du site internet de la commune ( DE 2018 013)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été discuté de créer un site internet de la commune lors de différents conseils municipaux.

La société "Communes en Réseau" a prospecté la commune à ce sujet.  
Elle propose une création , installation, maintenance et audience pour 244.35€ HT par an, soit 293.22€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE de créer un site internet communal.

ACCEPTE le devis de la société "Communes en Réseau" pour un montant de 244.35€ HT, soit 293.22€ TTC par an, incluant la création, l'installation et la maintenance.

DIT que le contrat est renouvelable chaque année.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

## **Travaux aménagement parking , sécurité aux abords bâtiments publics; subvention CD 33 ( DE 2018 014)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal du projet de travaux pour l'aménagement d'un parking, sécurité et accessibilité aux abords des bâtiments publics. Ce parking pourrait être réalisé sur le terrain mitoyen à l'école, acheté l'année dernière. Il permettrait la dépose des enfants à l'école en toute sécurité, avec une rampe d'accès PMR depuis le parking jusqu'à l'entrée de l'école, et le stationnement facile pour l'accès à la salle polyvalente, récemment rénovée.

Monsieur le Maire a contacté plusieurs entreprises et propose les devis suivants:

- AVS: 35 666€ HT, soit 42 799.20€ TTC
- TREMBLAY TP: 75 362.95€ HT, soit 90 435.54€ TTC
- SARL BOUIJAUD: 38 750€ HT, soit 46 284€ TTC, sans la rampe d'accès PMR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention de 35 % pour ces travaux par le Conseil Départemental de la Gironde; à laquelle il faut rajouter le coefficient de solidarité de la commune: 1.12%

Monsieur le Maire propose de se baser sur le devis le moins cher pour la demande de subvention, soit le devis de l'entreprise AVS.

Le montant de la subvention demandé pourrait être alors de 13 981.07€.

Il ajoute que le choix de l'entreprise se fera lors d'un conseil ultérieur.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DIT que le montant estimé des travaux est de 35 666€ HT pour les travaux d'aménagement d'un parking, sécurité et accessibilité aux abords des bâtiments publics.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde de 35% d'un montant de 35 666€ HT, assortie du CDS à 1.12% soit une subvention d'un montant 13 981.07€.

DIT que le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant:

- |   |            |
|---|------------|
| - montant total HT:                         | 35 666€    |
| - Conseil Départemental 33 (35% + CDS1.12): | 13 981.07€ |
| - Autofinancement sur le TTC:               | 28 818.13€ |

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

### **Cantine scolaire de Doulezon:**

Lors du dernier conseil municipal, a été acceptée la convention avec la commune de Pujols pour la préparation des repas pour l'école maternelle de la commune. Tout se passe bien au jour d'aujourd'hui.

### **Entretien de la chaudière de l'école:**

La chaudière de l'école a quelques problèmes, dont le thermocouple qui doit être changé régulièrement. Le jour même de la panne, un dépanneur est venu à la place de Castigaz (entretien de la chaudière). La SARL LEGRAND propose un contrat d'entretien de la chaudière pour 141.82€ TTC, comprenant une visite annuelle et la main d'oeuvre. Monsieur le Maire doit s'entretenir avec la société GASTIGAZ des suites à donner. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### **Contrat gaz chauffage école:**

Le contrat avec ANTARGAZ pour l'approvisionnement de la citerne (chauffage école) arrive à son terme en juillet 2018. Il faut dénoncer le contrat 3 mois avant le 1er août 2018 et se rapprocher d'un autre fournisseur pour mettre en concurrence. Ce sera aussi selon le maintien de l'école de Doulezon.

### **Présentation des travaux pour le FDAEC 2018:**

Des devis d'avant octobre 2017 ont été pris en compte. Le tableau ci-joint récapitule les devis pris en compte pour le FDAEC 2018.

### **Questions diverses:**

- 1) Un propriétaire du lieu-dit Pines -Ouest demande l'autorisation pour poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture des chais, soit environ 600m<sup>2</sup>. Il va falloir faire une enquête publique de proximité avant de donner un éventuel accord.
  
- 2) La commune a reçu un dossier émanant d'"Architectures et Patrimoine" pour les demandes d'autorisation des travaux de l'église pour la rénovation de l'intérieur. Cependant, nous n'avons pas reçu de confirmation de montants de subvention pour les travaux. Aucune demande de subvention n'a été faite. L'architecte facture ce dossier 1 600€. Un rendez-vous avec l'association de sauvegarde du patrimoine est fixé au lundi 05 mars 2018.

Le Maire.

Le Conseil Municipal.